



SGS AUTOMOTIVE

Programme MAINTIEN DE QUALIFICATION 2024

52 72 013 73 72

Objectif de la formation

Maintenir son agrément de contrôleur technique véhicule léger.

Contenu de la formation

Arrêté du 18 juin 1991 modifié

Traiter des évolutions de l'arrêté

Identification

- o Méthodologie en cas de données absentes ou illisibles sur le certificat d'immatriculation.
- o Rappeler que les centres VL ne doivent pas contrôler des véhicules N2 (cas des véhicules bénéficiant de dérogation au niveau du PTAC)
- o Application des défaillances 0.2.1.c.1 et 0.4.1.c.
- o Cas des adaptations réversibles auto-école, DERIV VP
- o Cas des conversions éthanol et rétrofit

Châssis et accessoires du châssis

- o Contrôle des protections latérales et dispositifs anti-encastrement arrière (6.1.4)
- o Contrôle des autres équipements et aménagements intérieurs et extérieurs (6.2.9)

Ecall

- o Rappel de la méthodologie de contrôle, notamment des véhicules concernés
- o Echange autour des retours d'expérience des participants

Nuisances

- o Traiter des évolutions de l'IT VL F8
- o Contrôle de l'OBD
- o Méthodologie de contrôle de l'opacité

OBFCM

- o Traiter des informations à transmettre aux usagers
- o Echange autour des retours d'expérience des participants

Prérequis

Répondre aux critères requis par l'arrêté modifié du 18/06/1991 (annexe IV)
Être contrôleur technique. Avec un agrément actif

Durée de la formation 20 heures

4H de formation à distance
16H de formation classe virtuelle / Ou
présentielle

Public

Contrôleur technique VL rattaché aux réseaux du groupe SGS.

Effectif

12 stagiaires au maximum en CV
16 stagiaires en session
présentielle.



ABS et ESP

- o Présenter la technologie et les composants, préciser notamment les composants qui peuvent être communs.
- o Méthodologie de contrôle

Articulations caoutchouc

- o Technologie des articulations caoutchouc, localisation sur un véhicule
- o Méthodologie de contrôle

Matériels de contrôle

- o Traiter des exigences d'entretien et de maintenance des matériels.
- o Traiter de la qualification de la zone d'utilisation du rétroviseur.

Méthodologie de contrôle visuel

- o Rappeler la méthodologie de "contrôle visuel"
- o Présenter des exemples dans l'habitacle et autour du véhicule (notamment plaque d'immatriculation, vitrages, ouvrants, sièges, commandes de conduite)
- o Mesure Rétroviseur

Véhicules présentant des spécificités techniques

- o Contrôle des véhicules nécessitant des méthodologies spécifiques préalables au contrôle, où retrouver les informations nécessaires.
- o Cas des véhicules non conformes mais disposant de dérogations concernant la méthodologie applicable ou le résultat attendu : recommandations techniques, attestation du constructeur ou de son représentant (présentation de documents acceptables et non acceptables), cas menant à la consultation du support technique.

Compteurs d'exception

- o Présenter les nouveaux compteurs applicables
- o Traiter sous forme de TD les compteurs 3020 et 0862 : application d'une méthode complète et renseignement d'une fiche d'écart avec recherche des causes, actions curatives, actions correctives, suivi de l'efficacité des actions et clôture de l'incident.

Spécifique réseau

- o Complaisance (définition, moyens état pour contrôler, renouvellement, clé, Risques encourus)
- o Litige
- o Relation client...

La formation comporte également une évaluation d'une durée d'une heure.

Pédagogie

Active, participative et démonstrative

Formateur

Spécialisé contrôle technique véhicules Légers, qualifié dans le CT des véhicules électriques et hybrides.

Contrôle des connaissances

Evaluation théorique FAD
Evaluation théorique présentielle ou CV.

Inscription

Au 02 43 41 41 41

Le plus de notre formation Utilisation des outils réseaux

Tarif

CV : 600 € TTC
Présentielle : 690€ TTC

